

## COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN

### RECUEIL DES ACTES A CARACTERE REGLEMENTAIRE

MOIS : JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE 2017

### SOMMAIRE

#### 1-DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

##### **Séance du : 28 AOUT 2017**

Demande de fonds de concours à la Communauté des Communes Sud Roussillon	Page 1 à 2
Modification du tableau des effectifs	Page 3 à 9
Jurys école de musique – année 2017	Page 10
Approbation du nouveau contrat enfance jeunesse avec la mutualité sociale agricole 2016/2018	Page 11
Approbation de la convention avec la mutualité sociale agricole pour la consultation en ligne	Page 12
Stationnement payant – modification de la durée de stationnement	Page 13
Règlement intérieur du centre de loisirs Francis Gatounes - modification	Page 14 à 16

#### 2-DECISIONS DU MAIRE

##### **Mois de JUILLET**

Approbation du contrat avec l'association « les concerts de poche », 11 rue de Montceau, 77 133 FERICY afin d'effectuer un concert de poche le 15 octobre 2017 à 17h au gymnase de la plage ainsi que des ateliers « musique en chantier ». Le coût de la prestation s'élève à 5 000€.	Page 17
Approbation de la convention tripartite, passée entre la commune, l'Ecole Desnoyer et l'Union Départementale Scolaire d'Intérêts Social (UDSIS) relative à l'organisation de prestations de « stage d'équitation » en externat au Centre équestre U.D.S.I.S Cami de la mar à St Cyprien, pour un groupe de 27 participants du 12 au 13 juin 2017 et du 16 au 16 juin 2017. Le montant de la prestation s'élève à 27 € par personne.	Page 18
Approbation de la création d'une régie de recettes et d'avances temporaire pour la perception des droits de stationnement sur le territoire communal du 1 <sup>er</sup> juin au 30 septembre de chaque année. Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraires, chèques bancaires ou postaux, paiement par horodateur, Tpe abonnement ou forfait.	Page 19 à 20
Approbation de la convention d'animation avec l'association Les Mouettes, club de gymnastique volontaire de St Cyprien, pour l'organisation des séances de gymnastique destinées aux enfants confiés aux assistantes maternelles adhérentes au relais des assistantes maternelles. Le montant de chaque séance est fixé à 33 euros pour un groupe de 15 enfants, soit un montant total de 1 188 € auquel s'ajoute 175 € pour la licence collective et 50 € de frais administratif, soit un coût total de 1 413 €. Ces animations se dérouleront par	Page 21

séances de 2 heures, pendant 36 interventions sur l'année 2017/2018.	
Approbation de la résiliation de la convention d'occupation du domaine public avec Mme [REDACTED], pour la location d'un kiosque situé à St Cyprien.	Page 22
Institution d'une régie de recettes pour la perception du produit des photocopies, en différents points : mairie et mairie annexe à compter du 1 <sup>er</sup> août 2017. Les recettes sont encaissées en numéraires ou en chèques bancaires ou postaux.	Page 23 à 24

### **Mois d'AOUT**

Approbation de la modification de l'article 2 de la décision du 8 novembre 1996 portant institution d'une régie de recettes pour la perception des droits de place tel qu'il suit : « Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur es-qualités, Mme Muriel Martinez auprès du Trésor, sous la forme d'un compte de dépôt. La régie utilisera un compte de dépôt de fonds au Trésor ou ouvert auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques ».	Page 25
Approbation du contrat de location pour le logement communal de type F3, situé Résidence Les Oliviers, appartement 45 – bâtiment C à Saint-Cyprien à Mme [REDACTED], dont le montant mensuel s'élève à 230.72 €, à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2017.	Page 26
Approbation du contrat de location pour le logement communal de type F3, situé rue Jules Lemaître n°1, groupe scolaire François Desnoyer à Saint-Cyprien à Mme [REDACTED], dont le montant mensuel s'élève à 262.66 €, à compter du 15 septembre 2017.	Page 27
Approbation du contrat de location conclu avec M. [REDACTED] domicilié à Saint Cyprien, 18 rue Jean Monnet, pour un local situé dans le bâtiment de la Résidence du Port à St Cyprien Plage, quai Arthur Rimbaud, afin d'y exercer une activité de RESTAURANT-BAR. Cette location est consentie à partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2017 pour une durée de six mois et prendra fin le 31 mars 2018. Le montant mensuel s'élève à 325€.	Page 28
Approbation du contrat de location conclu avec M. [REDACTED] domicilié à Saint Cyprien, 18 rue Jean Monnet, pour un local situé dans le bâtiment de la Résidence du Port à St Cyprien Plage, quai Arthur Rimbaud, afin d'y exercer une activité de RESTAURANT-BAR. Cette location est consentie à partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2017 pour une durée de six mois et prendra fin le 31 mars 2018. Le montant mensuel s'élève à 681.20€.	Page 29
Approbation de la convention d'occupation privative du domaine public passé avec la société Orange afin d'y accueillir des installations de télécommunications composés d'équipements techniques tels qu'un pylône supportant divers dispositifs d'antennes d'émission-réception et faisceaux hertziens, ainsi qu'un local technique et/ou des armoires techniques sur un terrain situé rue Henri Bernstein, dans l'enceinte du stade Godail, à Saint Cyprien parcelle AI 98. Le loyer forfaitaire annuel s'élève à 6 500 €.	Page 30
Approbation du contrat de location conclu avec Mme S. [REDACTED] domiciliée à Saint Cyprien, résidence les Ayguades I, pavillon 4, rue Carlos de Lazerme, d'un local dans le bâtiment de la Résidence du Port à St Cyprien Plage, quai Arthur Rimbaud, afin d'y exercer une activité de RESTAURATION-RAPIDE. Cette location est consentie à partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2017 pour une durée de six mois et prendra fin le 31 mars 2018. Le montant mensuel s'élève à 325€.	Page 31

Désignation de la société « CALIBIS » représentée par Mme [REDACTED] sise à Banyuls dels Aspres, 6 rue de Versailles selon la procédure adaptée, titulaire du marché public conclu sous la forme d'un contrat de prestation de service afin de lui confier la réalisation d'un diagnostic et la préfiguration d'une stratégie de communication pour la commune de St Cyprien.	Page 32
<p>Approbation de la modification de l'article 4 de la décision en date du 21/12/1999 portant institution d'une régie de recettes pour la perception des extraits de la cartographie informatisée du territoire communal du 21 décembre 1999. Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :</p> <p>1° : Délivrance des extraits de matrice cadastrale</p> <p>2° : Délivrance des extraits de la cartographie informatisée de la commune</p> <p>3° : Délivrance de CD Rom relatifs aux documents d'urbanisme numérisés</p>	Page 33

### **Mois de SEPTEMBRE**

Approbation du contrat de location conclu avec M. [REDACTED] domicilié à Saint Cyprien, résidence du port bâtiment C, BP 65, 18 rue Jean Monnet, concernant un local dans le bâtiment de la Résidence du Port à St Cyprien Plage, quai Arthur Rimbaud, afin d'y exercer une activité de SERVICES. Cette location est consentie à partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2017 pour une durée de six mois et prendra fin le 31 mars 2018. Le montant mensuel s'élève à 921.63€.	Page 34
Désignation du cabinet d'Avocats HGC, 171 rue James Watt à Perpignan aux fins de représenter la commune suite à la requête n°1702095-4 déposée le 02 mai 2017 au Tribunal Administratif de Montpellier par Mme Josépha CID tendant à obtenir l'annulation des titres de recette n°129 et 130 émis le 03 mars 2017 par la commune de St Cyprien, à l'encontre de Mme Josépha CID.	Page 35
Désignation du cabinet d'Avocats HGC, 171 rue James Watt à Perpignan aux fins de représenter la commune suite à la requête n°1702129-1 déposée le 17 mai 2017 au Tribunal Administratif de Montpellier par Mme Muriel de Saint Loup, tendant à obtenir l'annulation de la décision du maire de St Cyprien, datée du 02 mars 2017 portant licenciement de Mme de Saint Loup, directrice de communication et de la promotion de Saint Cyprien.	Page 36
Désignation du cabinet d'Avocats HGC, 171 rue James Watt à Perpignan aux fins de représenter la commune suite à la citation du 11 juillet 2016 de M. Isidore LITE portant convocation au Tribunal Correctionnel de Perpignan pour des faits de construction sans permis de construire et la demande de relaxe faite par Maître Cohen auprès du Tribunal Correctionnel de M. Isidore Lite des faits qui lui sont reprochés ayant entraîné une audience correctionnelle en date du 20 avril 2017.	Page 37
Désignation du cabinet d'Avocats HGC, 171 rue James Watt à Perpignan aux fins de représenter la commune suite à la requête introductive d'instance en excès de pouvoir n°1702255-3 déposée le 31 mai 2017 au Tribunal Administratif de Montpellier par la SCI MONTAMP demandant l'annulation de l'arrêté n°06617116S0043 du Maire de St Cyprien portant retrait d'un refus de permis de construire et autorisant au bénéfice de M. René CHIAPPE, la démolition d'une maison de plain-pied afin d'y réaliser un immeuble de quatre étages sur un terrain sis à St Cyprien plage.	Page 38

Désignation du cabinet d'Avocats HGC, 171 rue James Watt à Perpignan aux fins de représenter la commune suite à la requête n°170238-3 déposée le 17 janvier 2017 au Tribunal Administratif de Montpellier par la Sarl Le Bilbo aux fins d'annulation de la décision du maire en date du 14 novembre 2014, s'opposant à la déclaration préalable N° DP 06617116S0123 déposée par la Sarl Le Bilbo en vue de la réalisation de travaux sur une construction existant sise 2 quai Arthur Rimbaud.	Page 39
Désignation du cabinet d'Avocats HGC, 171 rue James Watt à Perpignan aux fins de représenter la commune suite au jugement du rejet n°1502051 du Tribunal Administratif de Montpellier en date du 05 mai 2017 rejetant la requête de M. Primot demandant l'annulation d'un arrêté de retrait de permis de construire n°PC 6617114S0017 du 11 février 2015 et suite à la requête n°17MA02820 déposée le 17 mai 2017 introduite par M. Primot auprès de la Cour Administrative d'Appel de Marseille aux fins d'obtenir l'annulation du jugement du Tribunal Administratif.	Page 40
Approbation du contrat passé avec M. Cavalière Nicolas et M. Barbé Stéphane, groupe musical composé de deux artistes intermittents du spectacle, 8 impasse Joliot Curie, lotissement le stade à 66 750 St Cyprien, dans le cadre du forum des associations organisé par la maison des associations le 10 septembre 2017 de 10h00 à 18h00 pour un montant total net pour un cachet de 200€.	Page 41
Approbation de la convention d'utilisation des locaux de l'école primaire Desnoyer du village, avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie et Madame La Directrice de l'Ecole primaire « Desnoyer », pour être mis à la disposition des associations sportives et du SAJE en dehors des périodes d'utilisation réservées à l'enseignement.	Page 42
Approbation du rachat de la concession perpétuelle de l'urne cinéraire n°6, bloc T, du cimetière communal vide de toute sépulture pour être mise à la disposition d'un nouvel acquéreur. Le remboursement à Mme [REDACTED] du montant du capital initialement versé hors frais de timbre et d'enregistrement, soit la somme de 533.57€.	Page 43
Désignation de la SCP d'Avocats Pierrepont et Roy Mahieu, 35 avenue Kléber, 75 116 Paris afin de défendre les intérêts de la commune dans le contentieux en honoraires ouvert par Me Baratelli Olivier en charge de la protection fonctionnelle d'un agent de la commune	Page 44
Approbation du contrat de location pour le logement communal de type F4, situé rue Jules Lemaître dans le groupe scolaire « François Desnoyer » à Saint-Cyprien à Mme [REDACTED] dont le montant mensuel s'élève à 393.81 €, à compter du 01 septembre 2017.	Page 45
Approbation du contrat de location pour le logement communal de type F3, situé rue Jules Lemaître dans le groupe scolaire « François Desnoyer » à Saint-Cyprien à M. et Mme [REDACTED] dont le montant mensuel s'élève à 262.66 €, à compter du 15 septembre 2017.	Page 46
Approbation de la résiliation du contrat de location passé entre la commune et Mme [REDACTED] concernant un garage communal situé rue Sainte Beuve, école Alain, à St Cyprien Plage.	Page 47 à 48

## 3-ARRETES

### **Mois de JUILLET**

Arrêté portant délégation de signature en date du 05 juillet 2017	Page 49 à 50
Arrêté N°17/URB/045 en date du 11 juillet 2017 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal : Zone «Bd Desnoyer » (Bleu mer).	Page 51 à 52
Arrêté N°17/URB/046 en date du 12 juillet 2017 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal : Zone «Maillol» (IZA Boutique).	Page 53 à 54
Arrêté N°17/URB/047 en date du 12 juillet 2017 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal : Zone «Bd Maillol » (L'esclivade).	Page 55 à 56
Arrêté N°17/URB/048 en date du 12 juillet 2017 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal : Zone «Desnoyer» (Galerie cadre image).	Page 57 à 58
Arrêté N°17/URB/049 individuel d'alignement propriétés cadastrées section AO n°1343, 1345 et 634 en date du 20 juillet	Page 59
Arrêté modificatif de nomination d'un régisseur suppléant pour la régie de recettes pour la taxe de séjour en date du 25 juillet 2017	Page 60
Arrêté de nomination des régisseurs titulaires et suppléants pour la régie de recettes et d'avances temporaire pour la perception des droits de stationnement en date du 25 juillet 2017	Page 61 à 62
Arrêté modificatif de nomination d'un régisseur suppléant – régie d'avances en date du 25 juillet 2017	Page 63
Arrêté N° 17/TECH-PV/117 en date 27 juillet 2017 portant autorisation de travaux sur le domaine public rue Vaugelas	Page 64 à 67
Arrêté N°17/TECH-P/116 en date du 31 juillet 2017 portant réglementation permanente de stationnement rue Emile Zola	Page 68 à 70

### **Mois d'AOUT**

Arrêté N°17/URB/051 en date du 11 août 2017 portant autorisation précaire et révocable d'occuper le domaine public communal : Zone «Maillol» (FACEPLAGE).	Page 71 à 72
---	--------------

### **Mois de SEPTEMBRE**

Arrêté N°17/TECH-P/134 en date du 07 septembre 2017 portant réglementation permanente de circulation rue Jouy d'Arnaud et chemin du Pas d'Avail	Page 73 à 74
Arrêté N°17/TECH-P/139 en date du 12 septembre 2017 portant réglementation permanente de circulation rue Duhamel et rues adjacentes	Page 75 à 76